

La revalorisation salariale, une exigence de premier ordre

Pour Unité et Action, cette question doit faire partie des priorités revendicatives de la FSU et sur laquelle nous devons organiser la mobilisation de l'ensemble des agent.es de la Fonction Publique.

C'est une revendication prioritaire de la part d'une majorité des salarié.es en France, du secteur privé comme du public. Ce n'est pas sans raison quand le SMIC net est de 1250 €, que le salaire moyen est de 2400 € et que le salaire médian plafonne autour de 2000 €. Dans la Fonction Publique le pied de grille en catégorie C permet d'atteindre le SMIC du fait des primes, beaucoup d'agent.es contractuel.les se trouvent en dessous de 1000 € par mois, comme les AESH contraints au temps partiel qui plafonnent à 800 €.

La reconnaissance salariale est une question primordiale car la faiblesse des rémunérations pèse lourdement sur l'attractivité de nos métiers. L'exemple des enseignant.es est révélateur d'un long et profond déclasserment puisqu'un.e enseignant.e débutant.e en 1981 touchait l'équivalent de 2,2 SMIC alors qu'aujourd'hui en début de carrière, et malgré la prime d'attractivité son revenu se cantonne à 1,3 SMIC. Et que dire de la « revalorisation historique » de Blanquer qui se trouve être d'une part très limitée et oublie une très grande partie des enseignant.es ?

Non ! Ce n'est pas indécent que de porter la revendication d'une vaste revalorisation des salaires dans la Fonction Publique en portant notamment non seulement le dégel de la valeur du point d'indice mais en rattrapant les pertes subies depuis sa désindexation de l'évolution des prix en 1983, et notamment depuis le gel de 2010, en exigeant la revalorisation des grilles indiciaires et la requalification des métiers, en intégrant les primes et indemnités en bonifications indiciaires, en garantissant à chacune et chacun d'atteindre l'indice terminal de la grille de son corps pour une carrière complète au moment du départ en retraite.

La mobilisation sur la question salariale, par son ampleur, doit également permettre d'accroître la pression sur les autres questions revendicatives : lutte contre la précarité, respect des métiers, amélioration des conditions de travail, recrutement ou moyens pour les services publics...

La revalorisation des agent.es de la Fonction Publique doit donc être au cœur de notre activité syndicale.

A l'approche des échéances électorales, plus que jamais soyons ambitieux pour nos salaires, exigeons notre dû !

Unité et Action Polo LEMONNIER



Zoom laïcité

Le zoom laïcité fait régulièrement l'objet de débats « serrés » dès en amont des congrès départementaux. Cette fois, il a été particulièrement difficile de trouver une écriture de synthèse, respectant tous les équilibres.

UA était guidé par ce que nous avons écrit dans l'intro du zoom au congrès de Clermont : » *La laïcité est une construction philosophique, politique et juridique à laquelle la FSU est attachée, parce qu'elle garantit l'absolue liberté de conscience pour chaque individu, et l'égalité des droits. Le statut des fonctionnaires est un des instruments pour des services publics qui respectent la liberté d'opinion et d'expression de toutes et tous les usager-es. Dans l'éducation, la laïcité permet la réflexion dans tous les champs disciplinaires, ainsi que la construction de l'esprit critique, à l'abri des pressions idéologiques, confessionnelles, économiques ou politiques. L'école favorise la confrontation des points de vue, elle fabrique ainsi un rempart contre la montée des obscurantismes et des dogmatismes.* »

La laïcité prend une place importante dans le contexte éducatif et social actuel avec un gouvernement et un ministre particulièrement enclin à dévoyer la laïcité pour renforcer une conception conservatrice et identitaire de celle-ci, l'instrumentalisant pour soutenir une politique stigmatisante, autoritaire et sécuritaire.

Ceci ne doit pas nous amener à développer une argumentation soit radicalisante, soit bienveillante à l'encontre de certaines associations ou collectifs, et surtout restrictive de la loi de 1905 comme le laisse penser les lectures à géométrie variable d'EE . C'est pourquoi, UA a construit ce zoom en positif : nous défendons la laïcité, vecteur de libertés et offrant le cadre de la construction du plein exercice de l'esprit critique.

UA défend la loi de 1905 et le principe de la laïcité comme garant des libertés. Mais nous ne limitons pas la laïcité à cela. La laïcité, au-delà du cadre législatif, porte l'ambition de l'émancipation par le savoir et la raison permettant la réelle liberté de conscience. L'école est devenue laïque avant que la République ne soit décrétée laïque. La neutralité de l'État, notamment dans les services publics, est nécessaire pour garantir l'égalité de traitement mais cela ne signifie que la laïcité soit neutre, au contraire elle est porteuse de valeurs.	EE pourrait vouloir faire évoluer le texte vers une euphémisation de cette ambition.
--	--

Après le vote du texte au CDFN d'octobre, l'équilibre trouvé n'est au yeux d'EE qu'une photographie instantanée et aucun doute n'est permis sur leur volonté de faire évoluer fondamentalement ce texte à l'occasion des congrès départementaux.

Plusieurs passages, malgré leur pertinence et l'esprit de synthèse qui nous a guidé, restent fragiles.

L'école laïque

Au vu de l'action de Blanquer, le contexte a rendu plus pertinent que d'habitude une insistance dans le zoom sur la défense de l'école laïque. Alors que le gouvernement instrumentalise la laïcité, il nous faut rappeler qu'il détruit l'école laïque dans son fonctionnement et ses fondements. L'école laïque exerce des missions pour tous les élèves ce qu'aucune autre école ne doit, ne veut, ni ne peut faire. Cette particularité n'est pas défendue par le gouvernement.

L'école laïque est la seule à créer les conditions de l'accueil de tou-tes, tout en offrant à chacun-e le cadre de réflexion permettant la mise à distance critique, notamment en ne plaçant pas sur le même plan savoirs, opinion et dogmes. L'introduction de cette distinction a été l'objet de débats avec EE. Il nous faut garantir son maintien dans le zoom.

Liberté d'expression – garantie des droits

Sur la question de l'offense/caricature, UA tient les 2 bouts : défense de la liberté d'expression, dénonciation de toute tentative d'instaurer un « blasphème » et exigence du respect des personnes. EE a exprimé un plus grand attachement au respect de la sensibilité des personnes et de leur idéologie. En s'arc-boutant sur des argumentaires théoriques parfois poussés à l'extrême, **EE pourrait vouloir modifier le texte en ce sens.**

Le prosélytisme à l'école

UA a trouvé un point d'équilibre entre les différents syndicats de l'EN , repris de Clermont : « *Les pratiques enseignantes ont montré qu'il est tout à la fois possible de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser la participation de toutes les familles.* » **C'est ce qu'il faut maintenir.**

Islamophobie

Sous l'insistance d'UA, en raison de sa construction sur la référence à l'Islam et de son instrumentalisation par des religieux, il a été convenu avec EE qu'il n'était pas souhaitable et pertinent d'utiliser le terme Islamophobie dans le zoom laïcité. **Toutefois EE a bien indiqué que normalement il faudrait utiliser le terme, y compris dans le zoom laïcité, parce qu'ils ne partagent pas l'analyse sur son ambiguïté.**

Islamophobie a malheureusement été accolé à « laïcité » dans le zoom « extrême droite ». Dans le thème 3 général, nous avons obtenu que le terme soit précisé, au sens de la définition de la CNC DH (qui qualifie les situations de rejet, de violence, de stigmatisation des musulman-es ou des personnes perçues comme telles). **Nous suggérons de porter des amendements demandant la suppression de la phrase incriminée du zoom extrême droite, ou de déplacer la définition vers le zoom :**

Le virage sécuritaire et la remise en cause des libertés par le gouvernement mais aussi les discours d'autres partis politiques, au prétexte de lutter contre l'extrême droite, concourent à en légitimer et à en banaliser les idées, notamment autour de la défiance vis-à-vis des migrant-es ou supposé-es tel-les, ou de l'instrumentalisation de la laïcité entre autres à des fins islamophobes.

Le virage sécuritaire et la remise en cause des libertés par le gouvernement mais aussi les discours d'autres partis politiques, au prétexte de lutter contre l'extrême droite, concourent à en légitimer et à en banaliser les idées, notamment autour de la défiance vis-à-vis des migrant-es ou supposé-es tel-les, ou de l'instrumentalisation de la laïcité entre autres à des fins islamophobes (qui qualifie les situations de rejet, de violence, de stigmatisation des musulman-es ou des personnes perçues comme telles).

L'islamo-gauchisme

L'équilibre a été trouvé en mettant en avant les libertés académiques des chercheurs-euses et en reprenant une phrase proposée par le SNESUP-FSU : « *La FSU dénonce le dévoiement de la laïcité par de pseudo concepts qui créent un climat de défiance au risque de disqualifier les travaux scientifiques* ». La dénonciation des propos ministériels a été intégrée dans le thème 3 en accord avec les camarades EE : « *Les propos de Blanquer puis de Vidal accusant des universitaires ou des syndicalistes d'être « islamogauchistes » créent un dangereux climat de défiance et ouvre la voie à la constitution de listes les stigmatisant et les livrant à la vindicte publique.* »

Là aussi, il nous faut garantir le maintien de cet équilibre.

Financement public

Enfin, concernant le récurrent débat sur « nationalisation de l'école privée sous contrat, sans indemnité , ni rachat... », **il nous faut considérer que ce débat a été clos à Clermont-Ferrand** où nous indiquons que : « La

FSU rappelle son exigence que les fonds publics ne financent que les écoles et établissements publics ». Ceci est renforcé dans le zoom 2022 en ajoutant cette phrase : « La FSU s'oppose au dualisme scolaire et toutes les tentatives d'affaiblir le service public d'Education au profit du secteur privé. »

La sécurité alimentaire

Texte 1.2.2 : l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité.

Nous ne pouvons qu'être pour une démocratie alimentaire. C'est un cheval de bataille central de la Conf paysanne qui affirme fortement que « l'accès à une alimentation de qualité est le domaine des pouvoirs publics » et prône le projet de « souveraineté alimentaire » qui passe aussi par « l'expression la plus démocratique possible des besoins alimentaires de la société » Démocratie alimentaire pour « contrer le lobbying de l'agro-industrie pour obtenir des politiques agricoles et alimentaires cohérentes avec l'intérêt général »

Constats que nous partageons (pauvreté, la faim est encore mortelle, mal bouffe et obésité etc

Critique partagée de l'industrie agroalimentaire, de l'industrialisation de l'agriculture et de ses ravages. : donc droit pour tous de se nourrir et de bien se nourrir.

Oui la Sécu vis « à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat »(définition du CNR)

Sur les principes, on peut souscrire à l'idée qu'il faut une politique universelle et pas slt pour les pauvres, qu'un processus démocratique est nécessaire pour une vision globale pour une vision globale permettant de régler les contradictions inhérentes aux droits des agriculteurs, aux impératifs environnementaux et à l'aspiration à une nourriture saine pour toutes et tous.

Le collectif « sécurité sociale alimentaire »* propose :

« Concrètement et sur le modèle du système de santé, une carte vitale de l'alimentation donne accès à des produits conventionnés pour un montant de 150 euros par mois et par personne. Le conventionnement repose principalement sur des caisses primaires gérées démocratiquement au niveau local et articulée avec une instance nationale composée de membres représentants de ces caisses. » Le financement reposerait sur la cotisation.

Critiques

On peut tout de suite dire que donner une carte vitale de l'alimentation change le sens de la Sécu et ses principes fondateurs (« à chacun selon ses besoins... ») Par ailleurs la question des rapports de production n'est jamais abordée (poids des banques, entreprises de transformations et de commercialisation) : ne pas prendre le pb globalement, le prendre sous le seul aspect (certes important) de la population ne peut aboutir. Ce serait nier les rapports d'exploitation et la lutte des classes... Il faut mener une lutte idéologique pour changer les rapports de production.

Quelles cotisations ? Pas celles qui existent déjà, disent-ils Pas de réponses de fait sur la question des financements : d'ailleurs il est question de la création de caisses primaires et non d'élargir les missions de celles qui existent.

Nous avons rappelé les principes fondateurs de la sécu et rappelé pourquoi nous étions attachés à la cotisation, par prélevée sur la richesse qui seule crée des droits sociaux contrairement à l'impôt, à la solidarité intra et intergénérationnelle et que nous ne voulions pas de création d'autres branches (principe fondateur d'unicité).

Construire une sécurité alimentaire, pourquoi pas une pour le logement (autre bien essentiel...). Les militants d'une scission de l'UNEF demande une sécurité formation fondée sur la cotis

Bref la Sécu a tellement bien joué son rôle et c'est un gros point d'appui pour nous que certains veulent qu'elle joue un rôle dans tous les domaines...

Quelles propositions ?

_ augmentation des salaires et des pensions pour consacrer une part plus importante à l'alimentation

_ lois contraignantes sur la distribution comme l'intégration de la rémunération des paysans dans la définition législative du coût de production et l'interdiction d'achat de produits agricoles en deçà des coûts de production en France

_ développement et création de SP de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la recherche agronomique

A noter le projet de la CGT de Sécurité sociale professionnelle.

*<https://securite-sociale-alimentation.org/>

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu syndical majeur qui traverse l'ensemble de l'activité de la FSU

Différentes enquêtes révèlent que les salariés expriment des attentes très fortes à l'égard des syndicats sur l'égalité entre les femmes et les hommes au travail. Pour Unité Action, cette question ne peut plus se limiter au thème 3, ni être neutralisée par des désaccords conceptuels comme cela a pu être le cas lors du congrès de Clermont Ferrand. Elle doit irriguer l'ensemble de notre activité syndicale.

La permanence dans le débat public de la libération de la parole commencée avec #MeToo, le succès des mobilisations féministes ces dernières années, la mise en œuvre du Plan d'action égalité professionnelle dans les différents ministères et collectivités territoriales nous offrent l'occasion d'approfondir cette réflexion, de se mandater d'une façon renouvelée et de créer des dynamiques militantes en pariant sur la disponibilité de nos collègues pour mener ce combat.

L'enjeu pour Unité Action à l'occasion des congrès départementaux est d'enrichir la réflexion de la fédération à tous les niveaux et de se donner des mandats permettant d'avancer efficacement dans ce dossier en faisant de la place aux préoccupations et pratiques des militantes et des militants.

- Les pratiques professionnelles visant à éradiquer les inégalités, notamment dans l'éducation
Nombre de nos collègues développent dans leurs pratiques professionnelles une attention particulière à la lutte contre la reproduction des stéréotypes, des processus de domination, des inégalités en général. Profs du second degré ou Psy EN travaillant sur l'orientation, PE attentif.ves aux jeux des élèves dans la cours, profs d'EPS vigilants sur le sexisme dans les pratiques sportives, infirmières de l'EN etc. IL est évident que l'EN a des responsabilités majeures à l'égard des nouvelles générations sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les débats du thème 1 gagneraient à les faire participer, ce qui permettrait aussi d'impliquer dans le thème 1 des non enseignants qui ont, en tant que militants de la FSU un regard à porter sur le SP d'éducation. Il ne s'agit bien sûr pas de prescrire des pratiques, mais de concevoir des revendications et des pratiques syndicales qui laisseraient la place à ce dossier majeur.

- L'égalité professionnelle

Les militants de la FSU à tous les niveaux travaillent à la mise en œuvre du plan signé en 2018 au niveau de la FP et qui se décline en ce moment dans les ministères. Les 4 axes du plan (le premier étant celui du pilotage) sont autant de chantiers qui peuvent permettre de gagner des avancées concrètes, en articulant le travail des élus dans les CT, les CAP et les CHSCT et les mobilisations sur le terrain, dans les établissements et les services.

Le thème 2 est l'occasion de rendre visible ce qui se fait déjà en la matière mais aussi de chercher de nouvelles formes d'action syndicale visant à contraindre l'administration à s'appliquer réellement les règles qu'elle-même édicte.

Les métiers fortement féminisés et faiblement rémunérés peuvent faire l'objet d'une attention particulière sous cet angle, de même que les pratiques de discrimination involontaire (attribution des heures supplémentaires, organisation du travail, évaluation...) qui creusent les inégalités professionnelles. Ces débats peuvent être l'occasion de mobiliser les militants de terrain tout en faisant apparaître à leurs yeux l'importance du travail dans les instances.

- Débats théoriques et conceptuels : surmonter les divisions, déconstruire les fausses oppositions

Les pré rapports de congrès et notamment le thème 3 portent la marque des débats antérieurs dans la FSU et des débats au sein des sphères militantes au-delà de la FSU. Ils sont parfois le résultat d'affrontements, et en tant que tel ils sont aussi un enjeu de pouvoir pour les tendances minoritaires

qui s'efforcent souvent d'y poser des marqueurs sémantiques plus que de contribuer à l'élaboration d'une pensée dialectique susceptible de rassembler les militants et les personnels.

Il faut bien reconnaître que c'est souvent par l'EE que des concepts nouveaux font leur entrée dans nos débats. Ils sont parfois issus de la recherche, comme « racisé » ou « intersectionnel », et à ce titre méritent d'être soumis à notre réflexion. En tant que tels, ils ne relèvent pas d'un « camp », ne sont pas des marqueurs. Mais lorsqu'ils arrivent dans nos débats, souvent via des associations ou organisations politiques, c'est qu'ils ont déjà quitté le seul domaine de la recherche pour être chargés idéologiquement. Et c'est à ce titre qu'ils sont utilisés par les militants pour sommer la FSU et les militants de « choisir son camp », en acceptant d'être de ceux qui emploient tel ou tel mot, au risque de cliver les militants. La capacité à cliver des concepts s'émoissant parfois, de nouveaux concepts peuvent apparaître pour jouer ce rôle. Il est important de les identifier. On pourra par exemple être vigilants avec « décolonial » cette année.

Les militants UA en responsabilité des textes savent devoir y résister, ne serait-ce que parce que nos collègues sont généralement indifférents à ces désaccords, et pour éviter d'exposer la FSU à des campagnes de dénigrement inutiles. L'enjeu pour UA dans le thème 3 est d'éviter de se trouver pris dans un débat conduisant à « choisir son camp », tout en ne refusant pas de nommer et de prendre en charge les questions que recouvrent les termes les plus clivants : islamophobie, racisé.e, intersectionnalité par exemple ne sont pas des termes tabous pour UA, mais il importe de les définir pour éviter qu'ils ne deviennent des étendards de l'EE.

Les associations féministes, les organisations syndicales et associatives ont été et sont encore traversées par une opposition entre « universalistes » et « intersectionnalistes » présentés comme des camps irréconciliables et des concepts contraires, faisant parfois obstacles aux luttes unitaires. Pourtant une compréhension approfondie montre que cette opposition est largement surjouée et que l'idéal universaliste, s'il ne veut pas s'en tenir à l'universel abstrait mais se traduire dans la réalité de la vie des personnes n'est pas en contradiction avec l'attention aux discriminations croisées que les approches différentialistes ou intersectionnelles peuvent porter. Leur accorder une place dans notre réflexion ne saurait en revanche en rabattre sur l'exigence d'égalité des droits, la lutte contre le repli identitaire ou communautaire et le souci de rassembler dans les luttes.

Le travail en commission préparatoire sur ces sujets est important, ainsi que l'implication de militant.e.s de terrain éloigné.e.s des préoccupations partisans. On peut se référer aux travaux menés lors des séminaires UA de 2020-21, ou au travail qui se mène au sein de la commission femmes d'ATTAC par exemple (lien vers article?)

- Pratiques militantes

L'exigence d'égalité est largement partagée dans la fédération, et sa traduction dans la réalité dépend d'abord de la vitalité de la FSU, beaucoup plus que des mandats et règlements. Un congrès est l'occasion d'observer et d'infléchir les pratiques, et il importe d'être en amont attentifs aux prises de parole, constitution des équipes de rapporteurs, composition de la tribune etc.

Les débats sur le thème 4 peuvent fournir l'occasion de travailler de façon approfondie sur ce qui, dans les pratiques syndicales, pourrait favoriser l'implication des militantes à tous les niveaux, de l'organisation du travail à la prise en compte des charges qui pèsent encore aujourd'hui sur les femmes en passant par la formation des militantes et militants, non seulement à l'égalité, mais aussi aux différents aspects du travail militant et à la prise en charge des violence sexistes et sexuelles dans le cadre syndical et militant.

Des mandats existent sur ces sujets, qui marquent un souci bien présent dans la fédération de mettre en œuvre des pratiques égalitaires. Mais la parole des militantes et militants en congrès peut permettre de créer des dynamiques de prise de conscience collective.



Usages du terme « Islamophobie »

Contextualisation

Le terme désigne l'attitude d'hostilité systématique envers les Musulmans, les personnes perçues comme telles et/ou envers l'Islam (Petit Robert, Conseil National des Droits de l'Homme).

Devenu d'usage courant, notamment dans les médias, il est souvent utilisé pour dénoncer sincèrement les stigmatisations et la xénophobie à l'encontre des Musulmans. Dans cette acception il ne porte pas sur la critique du dogme.

En raison de sa construction sur la référence à l'Islam et de son instrumentalisation par des religieux, il entretient la confusion entre la haine envers les Musulmans, et en creux les personnes arabes et/ou maghrébines (racisme inacceptable) et la critique de l'Islam (droit non négociable en démocratie laïque, comme la critique de toute pensée : l'interdiction du blasphème n'existe pas en France).

De cette diversité de sens naissent deux attitudes différentes, également présentes en UA (et pas seulement).

Première attitude : éviter son emploi, qui entretient la confusion et peut s'apparenter à une remise en cause de la défense de la laïcité et de la liberté d'expression par notre syndicalisme, et en outre fournit à nos adversaires l'occasion de procès en soi-disant « islamogauchisme » ou en tiédeur laïque. Ce non-usage s'accompagne évidemment d'une dénonciation et du combat contre tous les racismes et de toutes les stigmatisations.

Deuxième attitude : la FSU exprime clairement à la fois le refus de toute forme de racisme (y compris celles spécifiquement tournées contre les Musulmans ou supposés tels en utilisant le terme islamophobie) et la liberté de conscience et d'expression qui permet de critiquer les religions (y compris l'Islam).

Cependant le principe premier de la loi de 1905 garantit à la fois la liberté de conscience et la liberté d'exercice des cultes ce qui interdit que la liberté de critiquer soit confondue avec une limitation de l'expression de l'attachement à un culte, sous réserve des restrictions édictées par l'ordre public.

La FSU ne doit donc pas éviter coûte que coûte l'usage de ce mot.

S'interdire l'usage du terme ne serait pas, par ailleurs, sans risque de contribuer à invisibiliser une forme spécifique de racisme particulièrement active.

Dans les textes du congrès

Le terme est donc utilisé dans les textes préparatoires, dans le thème 3, dans le sens de racisme « anti-musulman ».

Dans le zoom laïcité, UA a convenu avec les camarades d'EE qu'il n'était pas souhaitable et pertinent d'utiliser le terme à cet endroit.

Islamophobie a malheureusement été accolé à « laïcité » dans le zoom « extrême droite » (voir fiche sur le « zoom laïcité »).

L'égalité femmes/hommes au centre des actions et revendications syndicales

L'égalité professionnelle femmes / hommes comme la lutte contre les violences sexistes et sexuelles représentent un enjeu syndical majeur.

Les attentes des salarié .es sont dorénavant explicites et le syndicalisme doit aujourd'hui plus qu'hier s'emparer pleinement de ces revendications et renforcer ses actions.

C'est aussi un enjeu social central car nos mandats pour un juste partage des richesses, l'émergence d'un nouveau modèle économique et social ne pourront advenir tant que persisteront les profondes inégalités entre les femmes et les hommes dans tous les champs de la société.

Pour nous, syndicalistes féministes UA, qui portons haut et fort ce combat, l'action syndicale à la FSU ne doit plus se réduire à des postures ou des oppositions de principe.

La FSU dans toutes ses composantes doit s'engager pleinement à tous les niveaux sur ces sujets.

La FSU est engagée depuis longtemps dans les mobilisations aux côtés des organisations féministes sur les dates spécifiques.

Si la construction de ces mobilisations pour l'égalité femmes / hommes et contre les violences sexuelles et sexistes est essentielle et doit se poursuivre, elle ne suffit pas.

Pour UA, il faut aussi renforcer le portage politique de ces revendication dans toutes les instances en continuant le travail de négociations entamé sur les plans d'action Egalité et forcer les employeurs publics à financer et améliorer les outils et mesures déjà obtenues.

Ces outils négociés seront des leviers incontestables de nos luttes syndicales à venir.

Mais au delà de ces mesures spécifiques, il faut améliorer encore la prise en charge transversale des questions égalité sur l'ensemble des dossiers : télétravail, protection sociale, droits des personnels, métiers...

Pour nous, syndicalistes féministes UA, chaque composante de notre organisation syndicale participera à structurer ce projet syndical ambitieux pour construire une société juste, solidaire, démocratique et égalitaire.

Unité et Action

Sigrid GERARDIN (Snuep), Boris GRALAK (Sncs), Bruno LEVEDER (Snasub), Sophie VENETITAY (Snes), Nicolas WALLET (Snuipp)

« Statut général des fonctionnaires » ou « statut général de la fonction publique »

Ce sont deux expressions à tort entendues comme synonymes dans les discussions autour des questions statutaires avec le gouvernement, et présentes dans des documents de diverses natures, d'origines syndicales ou de portée juridique.

Unité et Action est attachée à la première, sans fétichisme aucun, mais comme procédant d'une conception du statut général telle qu'héritée de la Libération et confortée en 1983-1984. Notre défense du « statut général des fonctionnaires » est fondée sur une approche syndicale à la hauteur de la défense de notre fonction publique de carrière et d'une approche statutaire fondée sur un équilibre dialectique entre droits et obligations qui permet de porter haut l'intérêt général, de la défense du service public jusqu'à celle des quotidiens professionnels de tous les personnels et de la revalorisation de tous les métiers.

Et ce n'est pas un hasard si, à la faveur du projet de codification du statut général, le gouvernement a tenté un « glissement sémantique » pour passer du statut général « des fonctionnaires » à celui « de la fonction publique ». Il cherche par ce tour de passe-passe législatif à emporter des conséquences juridiques pour asseoir dans la permanence la concurrence avec l'emploi titulaire le recours au contrat permis par la loi dite « de transformation de la fonction publique » (LTFP). Sans surprise, les effets premiers de la LTFP est une augmentation du nombre de contractuel-les recrutés pour pourvoir des emplois permanents. C'est le cœur de cible de cette loi. La remise en cause des compétences des CAP n'a comme objectif que de rendre caduques les consensus éventuels et pratiques de gestion des déroulements des carrières imposées par l'action syndicale pour dégager le terrain aux logiques contractuelles.

N'en déplaise aux contempteurs du statut, l'état du rapport de force social, politique mais aussi professionnel a permis de ne pas conférer à la LTFP la force destructrice que ses inspirateurs ont voulu lui donner, même si elle reste un mauvais coup. C'est à mettre au crédit notamment de toutes les batailles menées en particulier par la FSU, dans toutes les concertations et les instances de dialogue social, par l'information régulière des personnels, par la saisie de toutes les occasions pour les mobiliser à tous les niveaux contre les effets de cette loi.

Dans cette situation, l'orientation appliquée qu'Unité et Action défend, c'est de poursuivre toutes les batailles, les déployer avec le souci permanent de développer le rapport de force avec les personnels.

Titularisation immédiate, générale et sans condition : une fausse bonne idée !

Sur le sujet de la défense des agent·e·s contractuel·le·s, la FSU a élaboré des mandats qui articulent la défense individuelle de l'ensemble des agent.e.s et celle des services publics. Les mandats fédéraux constituent un point d'équilibre entre la nécessaire lutte contre la précarité et la défense de l'emploi statutaire. Cet équilibre n'est pas immuable mais son évolution doit être appréhendée avec prudence.

Défendre le statut qui protège tou·te·s les agent.e.s.

La revendication de titularisation immédiate et sans condition de tou·te·s les précaires, portée par plusieurs courants de pensée minoritaires fragilise l'emploi statutaire.

Dans la partie I du thème 2, on affirme la place centrale du statut qui protège les agent·e·s des pressions de toutes sortes. *Il leur permet et même leur impose d'y résister.* Le statut est ainsi une garanti pour le fonctionnaire mais aussi pour le service public.

C'est dans ce cadre que la revendication de recrutement de fonctionnaires et de titularisation des contractuel·le·s prend tout son sens.

Refuser que la précarité soit une voie d'entrée dans les métiers.

La titularisation immédiate de tou·te·s les contractuel·le·s et sans condition ne pourrait avoir de sens que si elle accompagnait un renoncement total et définitif au recrutement de nouvelles et nouveaux contractuel·le·s. Et y compris dans cette hypothèse, il ne serait pas raisonnable de titulariser tou·te·s les contractuel·le·s sans aucune condition d'ancienneté sans valider leur qualification.

Le statut doit être la règle pour les emplois permanents

L'arrêt total du recours à l'emploi contractuel n'est envisageable et revendiqué par la FSU que pour les emplois qui correspondent à des besoins permanents. Renoncer à certains emplois contractuels, lorsqu'ils correspondent à des besoins temporaires, reviendrait à privilégier des externalisations de missions.

Des mandats opérants

Pour défendre les personnels contractuels, nous avons besoin de mandats qui permettent de construire des actions avec les personnels pour gagner des améliorations. C'est pourquoi les mandats fédéraux contre la précarités articulent l'exigence de création de supports budgétaires, de droits et de moyens pour la préparation des concours et la formation, de refus d'externalisation des missions, de préservation du recrutement par concours et de la primauté de l'emploi titulaire.

Dans le contexte de la loi de transformation de la fonction publique, dont un des objectifs est de généraliser le recours à l'emploi contractuel et à banaliser le recrutement hors concours, il est plus que jamais utile de défendre cette modalité qui garantie l'équité des recrutements et sécurise les carrières de toutes et tous

Argent public, école publique !

A l'occasion des congrès FSU, un débat peut s'instaurer dans les départements sur la proposition de la nationalisation sans indemnité ni rachat de l'enseignement privé.

Ambition laïque

Le service public d'éducation doit recevoir les moyens humains, matériels et philosophiques pour lui permettre de réaliser, dans les faits, le grand service public unifié émancipateur dont les populations de ce pays ont besoin.

Les principes de laïcité et de neutralité, propres à la construction de la liberté de conscience et de l'esprit critique, imposent que l'État cesse de financer des établissements « au caractère propre » revendiqué.

Fin du financement de l'enseignement privé

Il faut donc que l'argent public cesse de financer les écoles privées, dont l'immense majorité est confessionnelle : **Les moyens publics doivent aller exclusivement à l'école publique.**

Une telle législation emporterait avec elles tous les financements (y compris crédits d'impôt) qui profitent à l'enseignement privé même non-confessionnel.

Il n'est pas acceptable que de l'argent public finance une activité privée essentielle comme l'éducation obligatoire et participe donc à favoriser les inégalités.

Au-delà des grands principes, les politiques austéritaires, l'assèchement volontaire des finances publiques, rendent de plus en plus recevable et pertinente dans l'opinion publique ce mandat d'attribution exclusive de l'argent public à l'enseignement public.

Nationalisation sans indemnité ni rachat : un affichage contre-productif.

Est-il indispensable pour atteindre l'objectif d'un service public laïque unifié que nous revendiquions de faire de l'Éducation un monopole d'État? Et donc de considérer que "la liberté de l'enseignement" au sens de "la liberté pour les familles de choisir le mode d'instruction de leurs enfants" ne peut exister. Nous pensons que non, et cela n'a jamais été posé comme cela dans un congrès.

Cette « liberté » est reconnue comme « constitutionnelle » au titre des principes fondamentaux du préambule de la constitution. Nous ne sommes pas dupes des arguments de ceux qui l'invoquent dans le but de contrôler l'éducation de la jeunesse pour l'éloigner de la raison et de l'émancipation. Cette liberté ne saurait être donc totale et doit s'exercer, sans privilège, dans le cadre de la loi et sous le contrôle de l'État.

Espérons par ailleurs que nous n'aurons plus à invoquer la liberté d'enseignement pour nous-même car, historiquement, républicains et laïques ont eu besoin de cette liberté pour libérer l'éducation de l'emprise de l'Église catholique.

De plus, aujourd'hui, la question sociale (concurrence et contournement de la carte scolaire) l'emporte de loin dans le choix des familles sur celle d'un enseignement à "caractère propre": comment s'attaquer réellement, concrètement, à cette question ?

Un service public ambitieux, financé à la hauteur de cette exigence, est plus de nature à fédérer massivement autour de nos positions qu'une législation (« *nationalisation sans indemnité ni rachat* ») facilement caricaturable qui nous éloignerait finalement de la réalisation de nos objectifs.